



076-287600027-20250701-2025-DEL-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025
Publication : 01/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



DÉLIBÉRATION N°2025-DEL-50

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-sept juin deux-mille-vingt-cinq à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Claude BEAUFILS, Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Julie LESAGE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD ; Messieurs Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Éric HERBET, Martial OBIN, Pierre PELTIER et François ROGER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Pierre PELTIER)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Claudine BRIFFARD)
- Madame Claude LEUMAIRE (pouvoir à Julie LESAGE)
- Monsieur Jean-François MAYER, (pouvoir à Jean CHOMANT)
- Monsieur François TIERCE (pouvoir à Eric HERBET)
- Monsieur Jean-Marc VASSE (pouvoir à Françoise UNDERWOOD)
- Monsieur Jean-Claude WEISS (pouvoir à Marie-Françoise LOISON)

ABSENTE EXCUSEE :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK

OBJET : EXERCICE 2024 – RESULTATS ANALYTIQUES – COÛT DES MISSIONS – INFORMATION

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L452-34 à L452-48,
- Vu l'article 47-1 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,



- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 26 juin 2007 autorisant la mise en place de la comptabilité analytique au sein du Centre de Gestion,
- Vu le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Normandie délibéré le 10 janvier 2024.

Monsieur le Président rappelle que chaque année, un rapport permettant d'appréhender le coût analytique des différentes missions du Centre de Gestion ainsi que leur mode de financement est proposé à l'examen des administrateurs du Centre de Gestion.

Monsieur le Président précise que ces résultats sont ventilés par type de financement, en tenant compte des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport concernant la répartition des missions.

LES RESULTATS ANALYTIQUES DE L'EXERCICE 2024

Monsieur le Président rappelle en préambule les différentes sources de financement des activités du Centre de Gestion :

- La cotisation obligatoire au taux de 0,63 % appliquée à l'ensemble des collectivités et établissements affiliés pour le financement des missions obligatoires,
- La cotisation additionnelle au taux de 0,05 % appliquée dans les mêmes conditions que la cotisation obligatoire pour le financement de certaines missions facultatives,
- La contribution au bloc insécable de missions versée par les collectivités et établissements non affiliés adhérents, au taux de 0,04 % (0,02 % pour le SDIS) pour le financement de l'ensemble des missions mentionnées à l'article L452-39 du CGFP,
- Les produits de la tarification pour le financement de certaines missions facultatives,
- Les atténuations de charges, dotations et autres produits, dont des frais de gestion du contrat groupe d'assurance statutaire au taux de 0,15 %

1. Charges de structures

Monsieur le Président indique que les charges de structure sont réparties sur les différentes activités recensées suivant des clés de répartition expliquées dans le rapport complet joint. Les charges se sont élevées à **1 776 032 €** en **2024** contre 1 606 985 € en 2023, soit une augmentation de 10.52 % **(+169 048 €)**. Elles représentent 20,86 % des dépenses de fonctionnement et sont composées notamment des charges de bâtiment, des moyens informatiques, du parc de véhicules, des ressources humaines internes.

2. Missions obligatoires financées par la cotisation obligatoire

Monsieur le Président confirme que les **missions financées par la seule cotisation obligatoire**, représentent un coût net de **1 986 935 €**, contre 1 823 312 € en 2023, soit une augmentation de + 8.97 % **(+ 163 623 €)**.



Monsieur le Président précise que l'essentiel de ces missions est exercé par le pôle « Assistance statutaire » (Gestion des carrières et des instances paritaires, assistance juridique, secrétariat des instances médicalisées, etc ...), pour un coût total de 1 549 199 € et le pôle « Emploi territorial » (concours, bourse de l'emploi, etc ...) pour un coût total de 385 220 €.

3. Missions additionnelles financées par la cotisation additionnelle :

Monsieur le Président indique que les **missions financées par la cotisation additionnelle** font apparaître un coût net de **180 064 €**, contre 231 184 € en 2023, **soit – 22.11 % (- 51 120 €)**. Il s'agit notamment en 2024 des missions suivantes :

- Gestion des agents non titulaires
- Documentation juridique
- Cybersécurité mutualisée
- Protection sociale complémentaire

4. Equilibre financier des missions obligatoires et additionnelles :

Missions obligatoires et additionnelles	2024	2023
Produit des cotisations obligatoire et additionnelle	2 692 866 €	2 578 093 €
Coût net des missions obligatoires	1 986 935 €	1 823 212 €
Coût net des missions additionnelles	180 394 €	231 194 €
Solde	+ 525 537 €	+ 523 587 €

Monsieur le Président constate que les cotisations obligatoire et additionnelle ont augmenté de + 4,45 % tandis que les dépenses qu'elles financent ont augmenté de 5.49%.

5. Missions financées par la contribution au bloc insécable des missions :

Monsieur le Président précise que les missions financées par la contribution au bloc insécable des missions font apparaître **un déficit de - 69 809 €**.

Il s'agit d'une contribution nouvelle de 0,04 % proposée aux collectivités non affiliées pour les missions d'assistance juridique, de référent déontologue, de référent laïcité, de secrétariat du conseil médical, de retraite et de frais de partenariat pour la licence professionnelle.



Activité / Mission	2024			2023		
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Assistance juridique	12 908 €	8 679 €	- 4 229 €	27 868 €	24 779 €	- 3 089 €
Documentation juridique	2 210 €	1 973 €	- 237 €	2 221 €	- €	- 2 221 €
Référent déontologue	4 818 €	4 306 €	- 512 €	14 734 €	9 840 €	- 4 894 €
Référent laïcité	360 €	234 €	- 125 €	- €	- €	- €
Conseil médical "formation plénière"	135 767 €	101 627 €	- 34 140 €	128 136 €	83 913 €	- 44 223 €
Conseil médical "formation restreinte"	121 462 €	90 918 €	- 30 544 €	107 611 €	71 339 €	- 36 272 €
Retraite	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total pôle Assistance statutaire	277 525 €	207 737 €	- 69 788 €	280 570 €	189 871 €	- 90 699 €
Licence professionnelle	84 €	63 €	- 21 €	62 €	-	- 62 €
Total pôle Emploi Territorial	84 €	63 €	- 21 €	62 €	- €	- 62 €
TOTAL GENERAL	277 609 €	207 800 €	- 69 809 €	280 632 €	189 871 €	- 90 761 €

6. Missions optionnelles financées par une tarification ou un partenariat :

Monsieur le Président rappelle que le Centre de gestion propose de nombreuses missions optionnelles dans le domaine de la santé-prévention (médecine professionnelle, expertises en hygiène et sécurité ou en prévention des risques professionnels), dans le domaine juridique (Assistance juridique aux collectivités non affiliées, assistance précontentieux ...), dans le domaine de l'emploi (Accompagnement à l'emploi des personnes handicapées ou en reclassement professionnel, formation de secrétaires généraux de mairie), ou dans le domaine de la gestion des activités (Missions temporaires, paies, recrutement, archives ...).

Monsieur le Président constate que ces missions font ressortir, en 2024, un **déficit de financement net de - 415 068 €** contre - 842 644 € en 2023, détaillé ci-dessous.

Missions facultatives	2024	2023
Recettes des missions du pôle Assistance statutaire	387 265 €	534 960 €
Coût net des missions du pôle Assistance statutaire	250 065 €	589 008 €
Solde pôle Assistance statutaire	+ 137 200 €	-54 048 €
Recettes des missions du pôle Emploi	1 060 979 €	1 245 399 €
Coût net des missions du pôle Emploi	1 188 737 €	1 286 842 €
Solde pôle Emploi	- 127 758 €	-41 443 €
Recettes des missions du pôle Santé / prévention	2 916 566 €	2 672 404 €
Coût net des missions du pôle Santé / prévention	3 102 324 €	3 104 538 €
Solde pôle Santé / prévention	- 185 758 €	-432 134 €
Recettes des missions du pôle Finances / moyens généraux	478 607 €	586 062 €



Coût net des missions du pôle Finances / moyens généraux	717 981 €	901 082 €
Solde pôle Finances / moyens généraux	-239 374 €	-315 020 €
Total des recettes	4 843 417 €	5 038 825 €
Total des coûts	5 259 107 €	5 881 470 €
Solde	-415 690 €	-842 644 €

Monsieur le Président indique d'une façon générale, que le résultat net des missions tarifées doit être analysé au regard des évolutions tarifaires et de la progression du niveau d'activité, notamment pour le service de médecine préventive et pour les missions temporaires. Les révisions tarifaires applicables en 2025 doivent contribuer à restaurer progressivement les équilibres financiers.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- Prend acte de la présentation des résultats analytiques 2024.

	2024	2023
<u>MISSIONS OBLIGATOIRES</u>		
Dépenses	1 986 935 €	1 823 312 €
-----	-----	-----
dont Charges directes	1 350 125 €	1 269 076 €
Charges de structure	636 807 €	554 236 €
Recettes Cotisation obligatoire	2 495 518 €	2 379 778 €
SOLDE	+ 508 583 €	+ 556 466 €
<u>MISSIONS ADDITIONNELLES</u>		
Dépenses	180 395 €	231 194 €
-----	-----	-----
dont Charges directes	142 136 €	183 843 €
Charges de structure	38 259 €	47 351 €
Recettes Cotisation additionnelle	197 348 €	198 315 €
SOLDE	+ 16 953 €	-32 879 €
<u>CONTRIBUTION BLOC INSECABLE</u>		
Dépenses	277 609 €	0 €
-----	-----	-----
dont Charges directes	217 794 €	0 €
Charges de structure	59 815 €	0 €
Recettes Contribution bloc insécable	207 800 €	0 €
SOLDE	- 69 809 €	0 €
<u>MISSIONS FACULTATIVES</u>		
Dépenses	5 259 107 €	5 881 471 €



dont Charges directes	4 162 474 €	4 876 074 €
Charges de structure	1 096 633 €	1 005 397 €
Recettes Tarification et partenariat	4 843 417 €	5 038 825 €
SOLDE	- 415 690 €	-842 644 €
RESULTAT EXERCICE	+ 40 036 €*	-319 058 €

* 40 037 € avec les arrondis de calcul

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON